

Relevé de décisions

18^e Rencontre alternée des Premiers ministres du Québec et de la République française

Dans le cadre de la 18^e Rencontre alternée des Premiers ministres du Québec et de la République française, M. Manuel Valls a reçu M. Philippe Couillard à Paris, à l'Hôtel de Matignon. Les Premiers ministres réaffirment l'amitié qui lie le Québec et la France, matérialisée par une relation directe et privilégiée d'une grande densité. Ils se réjouissent des accomplissements rendus possibles par les liens étroits créés tant entre les entreprises et les institutions publiques et privées qu'entre les acteurs de la société civile du Québec et de la France.

Les Premiers ministres réaffirment leur souhait de conforter les relations entre le Québec et la France, placées sous le signe de la modernité et de la volonté de faire face ensemble aux enjeux que partagent les sociétés françaises et québécoises.

Lors de cette Rencontre alternée, les Premiers ministres conviennent de continuer à œuvrer conjointement sur les priorités suivantes :

Développer la mobilité étudiante et renouveler la coopération dans les domaines universitaire, scientifique et de la recherche

Cinquante ans après la signature de l'Entente entre la France et le Québec sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, les Premiers ministres saluent la conclusion de l'Entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec en matière de mobilité étudiante au niveau universitaire. Ils se réjouissent également de la signature de la Déclaration conjointe portant sur la coopération en matière de recherche, de sciences et d'enseignement supérieur qui ouvre la voie à des perspectives plus vastes de coopération franco-québécoise dans ces domaines.

Promouvoir l'engagement et la mobilité de la jeunesse

Conscients que l'amitié franco-québécoise est fondée notamment sur les échanges entre jeunes, les Premiers ministres encouragent la mise en œuvre de programmes par l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), concernant notamment l'entrepreneuriat, l'engagement citoyen et le développement d'actions innovantes sur le plan économique et social en France et au Québec, ainsi que l'égalité d'accès à ces programmes. Les Premiers ministres saluent l'accord-cadre signé le 3 mars entre l'Organisation internationale de la Francophonie et l'OFQJ et encouragent la réalisation d'actions conjointes pour faire de la Francophonie un espace de mobilité et d'engagement pour les jeunes.

Contribuer au développement des échanges économiques et à l'investissement

Convaincus que la coopération franco-québécoise doit contribuer de façon significative à développer les échanges économiques, notamment dans la perspective de la mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada, les Premiers ministres s'engagent à favoriser les investissements entre la France et le Québec et les participations croisées aux grands programmes de développement : les Premiers ministres ont pris note des nombreuses opportunités liées notamment, au Plan Nord, à la Stratégie maritime, en ce qui concerne le Québec, et aux programmes d'infrastructures (tels ceux du Grand Paris et du Plan d'investissement de l'Union européenne 2015-2017) en ce qui concerne la France.

Unir nos efforts pour innover

Les Premiers ministres encouragent la poursuite des échanges en matière d'innovation dans les domaines des sciences de la vie, de l'aérospatiale, des technologies à haute valeur ajoutée et de l'économie verte, dont les énergies renouvelables, l'électrification des transports

et les technologies reliées aux réseaux intelligents. Ils saluent à ce titre les projets de coopération entre, d'une part, les pôles de compétitivité et, d'autre part, les créneaux d'excellence et les regroupements sectoriels de recherche industrielle.

Conscients de l'impact économique et social déterminant des technologies numériques, les Premiers ministres souhaitent favoriser des collaborations et des échanges en matière de politiques publiques sur les questions numériques. Vu les intérêts mutuels sur le numérique, les Premiers ministres encouragent la mise en place de partenariats favorisant la création d'entreprises et le renforcement du savoir-faire franco-qubécois dans le domaine du numérique comme moteur d'innovation, de productivité, de croissance économique et de rayonnement culturel. Ils invitent également les ministres à participer conjointement à des événements majeurs liés à l'économie numérique.

Mettre sur pied une initiative conjointe dans le secteur maritime

Les Premiers ministres se réjouissent de la signature, ce jour, d'une déclaration en vue de la création d'un institut maritime France-Québec. Cet institut favorisera la mise en réseau des acteurs de ce secteur et la réalisation de projets de recherche dans une optique de renforcement de la capacité d'action des gouvernements et de leurs partenaires. Les Premiers ministres se disent convaincus qu'à terme, ce projet commun permettra de favoriser les effets de levier économique et l'émergence de nouvelles connaissances et d'innovations dans les domaines liés aux questions maritimes.

Renforcer les liens qui nous unissent pour le développement du Nord québécois

Les Premiers ministres se réjouissent de la signature, ce jour, de la déclaration portant sur les axes de coopération privilégiés en lien avec le développement du Nord québécois, donnant ainsi une nouvelle impulsion à leur coopération dans le cadre de la relance du Plan Nord du Gouvernement du Québec. Cette déclaration favorisera le partage d'expertise, l'émergence de nouvelles initiatives conjointes, ainsi que le renforcement des liens entre les institutions d'enseignement supérieur et de recherche. Les Premiers ministres entendent également favoriser la participation des entreprises françaises dans le cadre des projets d'infrastructure projetés dans le Nord québécois.

Mettre en commun nos efforts dans la lutte contre les changements climatiques

Conscients de l'impact de l'activité humaine sur les changements climatiques et de la nécessité d'y apporter une réponse ambitieuse lors de la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se déroulera à Paris, en décembre 2015, les Premiers ministres appellent à valoriser les initiatives et réalisations concrètes des acteurs de la lutte contre les changements climatiques, y compris celles des États fédérés et des régions, notamment lors des événements qui auront lieu en marge de la Conférence des Parties, dans des domaines aussi variés que la transition énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), les énergies renouvelables, la protection de l'environnement et les transports propres. Les Premiers ministres reconnaissent la contribution des mécanismes de marché à l'effort global de réduction des émissions de GES et sont conscients de l'importance de fixer un prix sur le carbone au sein de l'ensemble des économies mondiales. Ils conviennent de participer activement à la concertation et à la mobilisation des acteurs de la Francophonie dans la lutte contre les changements climatiques.

Dialoguer pour la sécurité publique

Les Premiers ministres souhaitent engager entre les forces de police de France et du Québec un dialogue consacré à l'échange de bonnes pratiques en matière de sécurité publique. À cet effet, ils conviennent de la mission prochaine, en France, de la ministre québécoise de la Sécurité publique.

Conforter la mobilité professionnelle des personnes entre la France et le Québec

Les Premiers ministres encouragent le développement des mesures facilitant la mobilité des personnes entre la France et le Québec. Ils rappellent toute l'importance de la poursuite des efforts consacrés à la mobilité professionnelle, notamment des entrepreneurs, l'intégration des migrants, la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et aux divers aspects de la sécurité sociale.

Promouvoir la diversité culturelle et le numérique

Les Premiers ministres réaffirment la pleine actualité, à l'ère numérique, des principes et objectifs de la Convention de 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et conviennent d'une coopération accrue dans le domaine des contenus culturels numériques. Ils encouragent l'utilisation des technologies numériques pour la diffusion des œuvres et produits culturels francophones sur les réseaux locaux et internationaux.

Continuer à promouvoir les valeurs de la Francophonie

Les Premiers ministres réitèrent leur attachement à la promotion de la Francophonie dans le monde, portée par l'Organisation internationale de la Francophonie. Ils affirment leur attachement à la mise en œuvre de la Déclaration de Dakar, de la Stratégie économique pour la Francophonie et de la Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022. Ils conviennent de continuer de travailler de concert sur les enjeux de la Francophonie.

Moderniser la coopération franco-québécoise

Les Premiers ministres marquent leur volonté de moderniser la coopération franco-québécoise et donnent mandat aux différents acteurs français et québécois, réunis dans la Commission permanente de coopération franco-québécoise, de réfléchir à l'adaptation des instruments de coopération aux enjeux actuels.

Fait à Paris, le 6 mars 2015

**Le Premier ministre
du Québec**

**Le Premier ministre
de la République française**

(Original signé)

(Original signé)

Philippe Couillard

Manuel Valls